

Fiche d'information légale

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise – SD Gestion privée

SAS au capital de 10 000 €, ayant son siège **1 rue de Rome 77144 MONTEVRAIN**, immatriculé au Registre des Commerce de Sociétés de MEAUX sous le numéro 530 825 868 000 25 sous le code NAF 6619B, et représentée par Monsieur DELFOSSE Sylvain en qualité de gérant.

Tél. : 01 60 17 09 85

E-mail : sdelfosse@sydel-conseil.fr

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mr DELFOSSE Sylvain. Le Tableau ci-dessous synthétise les différentes finalités pour lesquelles vos données personnelles peuvent être traitées, ainsi que les durées maximales de conservation de celles-ci.

Finalités	Durée Maximale de conservation
1) Conseil en investissement mentionné au 5 de l'article L.321-1 du CMF 2) Conseil portant sur la fourniture de services d'investissement mentionnés à l'article L.321-1 du CMF 3) Conseil portant sur la réalisation d'opérations sur biens divers définis à l'article L.550-1 du CMF	Uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des différentes finalités sans délais obligatoires
1) L'accompagnement visant la conclusion des opérations de banques ou de service de paiement 2) travaux et conseils préparatoires à la réalisation des opérations de banques ou de service de paiement	5 ans à compter de la clôture ou de la cessation de la relation avec le client, ainsi que 5 ans à compter de l'exécution des opérations faites par l'IOBSP
1) Présentation, proposition ou aide à la conclusion des contrats d'assurance ou de réassurance 2) Travaux préparatoire à la conclusion de contrats d'assurance ou de réassurance	5 ans à compter de la clôture ou de la cessation de la relation avec le client

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant gestion@sydel-conseil.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 12065893 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissement Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers – CIF (ANACOFI – CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 77082 Paris Cedex 02 et adresse Internet : www.amf-france.org;

Les activités CIF sont placées sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financier adresse courrier : 17 Place de la Bourse 77082 Paris Cedex 02 et adresse Internet : www.amf-france.org;

- IAS (Intermédiaire en Assurance), catégorie courtage d'assurances de personnes enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers – CIF (ANACOFI – CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 77082 Paris Cedex 02 et adresse Internet : www.amf-france.org;
- IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements), catégorie courtier, mandataire non exclusif en OBSP et mandataire IOBSP (**se référer au tableau des partenariats**)

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09 et Internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

Il est par ailleurs :

- Agent ou intermédiaire immobilier sans maniement et sans détention de fonds, carte T CPI 7701 2016 000 007 073, CCI de Seine-Et-Marne, garantie par Covea Risks, adresse courrier : 19-21, Allées de l'Europe, 92616 Clichy Cedex ;
- Démarcheur bancaire et financier (IOBSP), garantie par Covea Risks, adresse courrier : 19-21, Allées de l'Europe, 92616 Clichy Cedex.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de la bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités (auprès de MMA Entreprise n°228404). Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Pour des montants de :

CIF	IAS	IOBSP	IMMO
2.000.000 €	3.000.000 €	115.000 €	110.000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Partenaires, compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance et autres fournisseurs

Aucun des partenaires du conseiller ne représentent 10 % ou plus de son chiffre d'affaires et ne détiennent une participation directe ou indirecte.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Vie plus	Assureur	Mandat non exclusif	Commission
AVIVA	Assureur	Mandat non exclusif	Commission
Cerenicimo	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Valorissimo	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Le revenu pierre	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
CIR	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
iSelection	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
CP Crédit (Courtier Privé) 17-21 rue Saint Fiacre 75002 PARIS RCS 841 368 319 00015	Courtier OBSP et Assurance	Mandat non exclusif	Commission
Crédit Pack Prado Vernet Bat A - 27, bd Joseph Vernet 13 008 MARSEILLE	Etablissement de crédit	Mandat non exclusif	Honoraires
GE Money Bank	Banque	Mandat non exclusif	Commission
123 Venture	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Angelys Group	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Capelli	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Capitole gestion	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Cogedim	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Edouard denis	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Icade	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Inocap	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Kacius	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Nexity	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Privilège selection	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Swiss life	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
URBAT	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
Urban premium	Immobilier	Mandat non exclusif	Commission

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Pour l'activité CIF : Une rémunération fixe à partir de 380 € HT et selon l'étendue de la mission confiée approuvée par les deux parties. La lettre de mission validera définitivement le mode et le niveau de notre rémunération ainsi que le niveau de frais et honoraires prélevés.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller percevra une commission de la part de son partenaire, le pourcentage de commissionnement varie selon les différentes conventions de partenariat. Dans le cas d'un conseil indépendant, votre conseiller s'engage à ne pas conserver ces

commissions et à vous les reverser rapidement. Dans le cas d'un conseil non indépendant, votre conseiller conservera les commissions.

Pour l'activité IOBSP et IAS : La rémunération est fixée par le mandat de courtage IBSP.

Art L519-6 du CMF : « il est interdit à toute personne physique ou morale qui apporte son concours, à quelque titre que ce soit et quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, à l'obtention ou à l'octroi d'un prêt d'argent, de percevoir une somme représentative de provision, de commission, de frais de recherche, de démarches, de constitution de dossier ou d'entremise quelconque, avant le versement effectif des fonds prêtés. Il lui est également interdit, avant la remise des fonds et de la copie de l'acte, de présenter à l'acceptation de l'emprunteur des lettres de change, ou de lui faire souscrire des billets à ordre, en recouvrement des frais d'entremise ou des commissions. »

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Le conseiller pourra communiquer avec le client :

- Lors d'un rdv en personne
- Par téléphone
- Par mail
- Par voie postale

Traitement des réclamations

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser de réception ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation.

Pour toute réclamation vous pouvez vous adresser à :

- A votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :
 - Par courrier : 1 rue de ROME, 77144 MONTEVRAIN ;
 - Par téléphone au 01 60 17 09 85 ;
 - Par e-mail : sdelfosse@sydel-conseil.fr.

- **Médiateur compétent en litiges avec une entreprise :**

Médiateur de l'ANACOFI
92 rue d'Amsterdam
77009 PARIS

- **Médiateur compétent en litiges avec un consommateur :**

- Pour les activités du CIF :
Mme. Marielle COHEN-BRANCHE

Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
77082 PARIS Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

- Pour les activités d'assurance :
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur>

- Pour les activités d'IOPSP et Immobilières :
Médiation de la consommation – ANM Conso
62 rue Tiquetonne
75002 PARIS

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Le CLIENT	Le CONSEILLER
Fait à :	Fait à :
Le :	Le :
Signature :	Signature :